



INSCRIPTION SCOLAIRE RENTÉE 2025



Les dates d'inscription : du 3 mars au 7 avril 2025

Le dossier d'inscription pourra être récupéré dans votre mairie ou téléchargé sur le site de la Communauté de communes www.ccpavr.fr à partir du 27 février 2025.



Scannez-moi pour accéder au dossier d'inscription !

Une fois les documents complétés, vous pourrez les déposer dans votre mairie de résidence pour finaliser votre inscription du 3 mars au 7 avril 2025.

MERCI DE NE PAS TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER PAR MAIL.

Les documents à fournir

Obligatoires :

- La copie de votre livret de famille
- Un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- Attestation de paiement CAF / MSA
- La photocopie des vaccins de votre enfant
- La fiche sanitaire de liaison
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- RIB & Autorisation de prélèvement

Facultatifs si concerné :

- Attestation de la MDPH (dans le cas où votre enfant est en situation d'handicap ou bien bénéficiaire de l'AEEH)
- P.A.I en cours de validité
- Acte de jugement établissant les règles de garde de l'enfant (à fournir seulement dans le cas d'une garde alternée)
- En cas d'hébergement, attestation sur l'honneur, justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant(e)

Liste des communes concernées : Pont-Audemer, Montfort sur Risle, Corneville sur Risle, Illeville sur Montfort, Quillebeuf sur Seine, Manneville sur Risle, Toutainville, Saint Samson de la Rocque, Bouquelon, Selles, Saint Siméon, Saint Symphorien, Les Préaux et Triqueville.

Contact pour tout renseignement : scolaire@ccpavr.fr

